

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 20 JUIN 2014.

Le vendredi 20 juin 2014 à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de SAINT PABU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Loïc GUEGANTON, Maire.

Date de la convocation : le jeudi 12 juin 2014.

Etaient présents l'ensemble des conseillers municipaux en exercice, à l'exception de Monsieur Mikaël LE DUFF qui a donné pouvoir à Monsieur Loïc GUEGANTON, de Madame Mariette GELEBART qui a donné pouvoir à Madame Nadège HAVET, de Monsieur Daniel IMPIERI qui a donné pouvoir à Monsieur David BRIANT, de Madame Catherine VIGNON qui a donné pouvoir à Madame Claudie LE ROUX, de Monsieur Patrick DROUET qui a donné pouvoir à Monsieur Loïc JEZEQUEL.

Monsieur David BRIANT a été désigné en qualité de **secrétaire de séance**.

Après avoir accueilli les membres du Conseil municipal, Monsieur le Maire donne lecture des points inscrits à l'ordre du jour de la séance. Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux d'inscrire un nouveau point à l'ordre du jour (c'est le point n°9). Accord unanime du Conseil municipal.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2014.

La séance ouverte, le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 25 avril 2014 est soumis à l'approbation des Conseillers Municipaux. Accord unanime.

2. ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS.

Monsieur le Maire indique que conformément aux articles L.284 à L.286 du Code électoral, le conseil municipal doit élire 5 délégués et 3 suppléants pour l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux. Monsieur le Maire rappelle qu'en application des articles L.289 et R.133 du Code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Avant l'ouverture du scrutin, Monsieur le Maire constate que deux listes de candidats ont été déposées.

Ont obtenu : • La liste « Avec vous poursuivons notre action » : 15 voix (quinze voix)

- La liste Monsieur Eric TANGUY : 4 voix (quatre voix)

Sont élus 5 conseillers municipaux délégués

Loïc GUEGANTON,
Claudie LE ROUX,
Daniel IMPIERI,
Mariette GELEBART,
Eric TANGUY.

Sont élus 3 conseillers municipaux suppléants :

Alain DUCEUX,
Monique GORDET,
Hervé KERGUIDUFF.

3. SUBVENTIONS 2014 AUX ASSOCIATIONS.

Association	Montant attribué en €	Association	Montant attribué en €
Activités scolaires et assimilées	5 920,00	Sauvegarde de l'Enfance	20,00
Forfait classes transplantées	1 800,00	Banque alimentaire	50,00
ADEXAP	3 240,00	Restos du Cœur	50,00
DIWAN	880,00	Amicale des donateurs de sang	50,00
Activités culturelles, touristiques et de loisirs	5 575,00	SNSM de Portsall	50,00
Bibliothèque	2 500,00	SNSM de l'Aber Wrac'h	50,00
Marcheurs de l'Aber	180,00	IME Jean Perrin	30,00
Patrimoine et environnement	700,00	FNATH	50,00
Douar ha Mor	750,00	Secours Catholique	50,00
UNC	160,00	Secours Populaire	50,00
UNC Ploudalmézeau-Portsall	20,00	INSTITUTS DE FORMATION PROFESSIONNELLE	210,00
Maison des Abers – Ti an Aberioù	1 000,00	MFR Saint Renan	120,00
Bridge de l'Aber	100,00	Chambre des Métiers de Saint Brieuc	30,00
Société de chasse Pen ar Bed	50,00	IREO Lesneven	30,00
Usagers de l'Aber Benoît	115,00	IFAC Brest	30,00
Activités sportives	2 715,00	ASSOCIATIONS AVEC RESSORTISSANTS DE SAINT PABU	635,00
Avel Vor Football	675,00	Bagad An Eor Du	30,00
Tennis	750,00	Bagad des Abers	15,00
Badminton	170,00	Skol Gouren Gwitalmeze	66,00
Pétanque	170,00	Dojo des Abers	154,00
Handball	950,00	CVL Aber Wrac'h	340,00
Activités familiales et sociales	1 135,00	Gym des 3 Abers Ploudalmézeau	275,00
CAC	300,00	DDEN	30,00
Atelier Créatif	90,00	COUPS DE CŒUR	50,00
Officiers mariniers	195,00	Bretagne Vivante SEPNB	50,00
Foyer des Jeunes	150,00	INTERVENTIONS ASSOCIATIVES DANS LES ECOLES	600,00
ALOES	400,00	Mini tennis	300,00
Activités sociales extérieures à la Commune	990,00	Handball	300,00
Les Vallons	60,00	Subventions exceptionnelles	765,00
Protection civile	100,00	Avel Vor Football	125,00
Croix Rouge	100,00	UNC (cérémonies été 2014)	250,00
Vie Libre	30,00	ALOES	300,00
IPIDV Clair obscur	40,00	Bridge de l'Aber	50,00
Les Amis d'Alexis	150,00	Cousinade L'HOSTIS-LEON	40,00
AFM (Téléthon)	50,00	TOTAL	19 036,58

4. REALISATION DE LOCAUX ADAPTES AUX ACTIVITES DE LOISIRS NAUTIQUES SUR LE QUAI DU STELLAC'H : DEMANDES DE SUBVENTIONS.

Monsieur le Maire propose de déposer des demandes de subvention pour la réalisation de locaux estimée à 400 000 € sur le quai du Stellac'h et destinés aux usagers du plan d'eau de l'Aber Benoît et aux activités saisonnières de loisirs nautiques sur l'Aber Benoît (club de plongée, club de voile, club de kayaks, location de voiliers...) auprès de différents partenaires financeurs :

- le Ministère de l'Intérieur à hauteur de 15 % du montant des travaux soit 60 000 €,
- Le Conseil Régional à hauteur de 10 % du montant des travaux soit 40 000 €,
- le Conseil Général du Finistère à hauteur de 10 % du montant des travaux soit 40 000 € (ce dossier est déjà inscrit dans le cadre du contrat de territoire signé entre la CCPA et le Conseil général du Finistère),
- la CCPA au titre d'un fonds de concours estimé à 100 000 €.

Après en avoir délibéré, par 15 voix pour et 4 voix contre (Loïc JEZEQUEL, Morgane LAOT, Patrick DROUET et Eric TANGUY) le Conseil municipal :

- autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des différents partenaires,
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à ces dossiers de subventions.

5. EXTENSION DE LA SALLE DE SPORTS : AUTORISATION A SOLLICITER DES SUBVENTIONS.

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention pour l'extension de la salle de sports auprès :

- du Ministère de l'Intérieur pour 2014 au titre du programme 122 – action 01 à hauteur de 10 % du montant des travaux soit 25 000 €.
- du Conseil Général du Finistère à hauteur de 10 % du montant des travaux soit 25 000 €.

Après en avoir délibéré, par 18 voix pour et 1 voix contre (Eric TANGUY), le Conseil municipal :

- autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des différents partenaires,
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à ces dossiers de subventions.

6. CONSTRUCTION DE SERVICES TECHNIQUES : AUTORISATION A SOLLICITER LA SUBVENTION DU MINISTERE DE L'INTERIEUR.

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention pour la construction d'un nouveau bâtiment dédié aux services techniques auprès du Ministère de l'Intérieur pour 2014 au titre du programme 122 – action 01 à hauteur de 10 % du montant des travaux soit 80 000 €. Après en avoir délibéré, par 15 voix pour et 4 voix contre (Loïc JEZEQUEL, Morgane LAOT, Patrick DROUET et Eric TANGUY) le Conseil municipal :

- autorise Monsieur le Maire à effectuer la demande pour cette subvention,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à cette opération.

7. PROLONGATION D'UNE ANNEE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) POUR L'EXPLOITATION DU CAMPING DE L'ABER BENOIT.

Depuis le 1^{er} avril 2005, la Commune a confié à l'EURL DOS SANTOS l'affermage de son camping municipal de l'Aber Benoît situé à Corn ar Gazel à SAINT PABU. L'affermage sous la forme d'une Délégation de Service Public (DSP) a été consentie et acceptée pour une période de 10 ans. Conformément à l'article 3 du contrat faisant référence à l'article L1411-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le contrat ne pourra pas être renouvelé par tacite reconduction mais pourra être prolongé exceptionnellement dans les conditions fixées par cet article. Ainsi, l'alinéa a de l'article L1411-2 du CGCT indique que pour des motifs d'intérêt général, la durée de la prolongation ne peut alors excéder un an. En l'occurrence, cette disposition peut s'appliquer parce qu'il est nécessaire d'assurer la continuité du service public. Dans le temps imparti avant l'échéance initiale du 31 mars 2015, il paraît difficile de se prononcer sur un nouveau mode de gestion. En effet, la commune s'est engagée depuis l'année dernière dans l'étude sur un projet de modernisation qui n'est pas abouti, avec à suivre l'obtention des autorisations administratives nécessaires. De plus, la commune procède actuellement à la révision de son POS (Plan d'Occupation des Sols) pour un passage en PLU (Plan Local d'Urbanisme). Il conviendra alors de définir clairement les limites d'exploitation physique et administrative du camping.

Pour ces motifs, le Conseil municipal doit statuer sur cette prolongation d'un an du contrat initial pour laquelle Monsieur DOS SANTOS, exploitant du camping, a donné son accord écrit. Accord unanime.

8. AVENANT A LA CONVENTION INITIATION A LA LANGUE BRETONNE DANS LES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de partenariat financier avec le Conseil général pour les 2 années scolaires à venir (2014-15 et 2015-16), et le financement pour 1 classe soit 594,00 € par année scolaire. Les crédits seront prélevés à l'article 658 du budget. Auparavant, il y avait 2 classes volontaires pour cette initiation.

9. COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS.

Suite au renouvellement du Conseil municipal, il y a lieu de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs. Il convient de proposer à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux du Finistère une liste de 29 personnes (15 titulaires et 14 suppléants). Au sein de cette liste, 8 titulaires et 8 suppléants seront désignés par les soins du Directeur des Services Fiscaux du Finistère.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'entériner la liste proposée par Monsieur le Maire au Directeur des Services fiscaux

10. NOMINATION D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL « RECENSEMENT DE LA POPULATION »

Dans le cadre du recensement de population qui est programmé du 15 janvier 2015 au 14 février 2015, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de nommer Madame Mariette GELEBART coordonnatrice communale pour le recensement de la population.

11. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE DE PLOUDALMEZEAU

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention 2014-2018 entre l'ADEXAP (Association pour le Développement et l'Expression Artistique du canton de Ploudalmézeau) et les communes du canton de Ploudalmézeau. Cette convention a pour objet de définir les relations entre les communes et l'école de musique intercommunale dénommée « ADEXAP » et de reconduire le dispositif de subventionnement en maintenant le dispositif financier basé sur 2 critères : une part fixe, revue annuellement, de 1,20 € par habitant (base dernier recensement publié par l'INSEE connu en fin d'année : population municipale) et une part variable de 60 € par jeune (moins de 18 ans) fréquentant l'ADEXAP. La convention vaut pour les années scolaires de juillet 2014 à juin 2018.

Après en avoir délibéré, par 18 voix pour et 1 voix contre (Eric TANGUY), le Conseil Municipal

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'ADEXAP pour la période 2014-2018,
- Accepte les conditions de subventionnement à l'ADEXAP telles que décrites ci-dessus pour la période 2014-2018,
- Accepte d'inscrire la participation communale au budget de la commune à la ligne 6574 pour la période 2014-2018.